



COMITÉ TECHNIQUE

Procès-verbal de la réunion du 24 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à 13 heures 54, le Comité Technique s'est réuni à la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat à Monteux, la séance est présidée par Carine BLANC, Présidente Comité Technique.

Outre la Présidente, étaient présents :

En qualité de représentants des élus :

BERNAL Fulgencio	Vice-Président - Titulaire
TERRISSE Michel	Vice-Président - Titulaire
CHUDZIKIEWICZ Pascale	Conseillère Communautaire - Suppléante

En qualité de représentants du personnel :

DOLADILLE Valérie	Titulaire (UNSA)
DINOLFO Michel	Titulaire (UNSA)
NOUVEAU Véronique	Titulaire (UNSA)
TOCHOU Sébastien	Suppléant (UNSA)
BERNARD Danielle	Titulaire (CGT)

Etaient absents ou excusés :

GROS Christian	Président de la CCSC - Titulaire
BERARD Jean	Vice-Président - Suppléant
FERRARO Sylvaine	Vice-Présidente - Titulaire
MOSSE Marc	Vice-Président – Suppléant
PERRAND Michel	Vice-Président - Suppléant
VERNHES Aurélie	Conseillère Communautaire - Suppléante
SMITH John	Titulaire (UNSA)
MARCELIN Sébastien	Suppléant (UNSA)
MOULAN Jérôme	Suppléant (UNSA)
RENAUX Fabrice	Suppléant (UNSA)
PIRES Marc	Suppléant (CGT)

Autres participants en qualité d'experts :

DE DAPPER Philippe	Directeur Général des Services
FAUCHER Estelle	Directrice Administration Générale et Financière
GENOT Marie-Anne	Directrice Management et Ressources Humaines
MASSARD Delphine	Responsable des Ressources Humaines
DESBORDES Catherine	Directrice Développement Economique Commerce et Attractivité
ALBENDEA David	Directeur Adjoint Economie Commerce et Attractivité



Madame Carine BLANC remercie les personnes présentes et après avoir constaté le respect des règles de quorum, Madame Carine BLANC, Présidente, débute le Comité Technique.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Carine BLANC, demande aux représentants des 2 collèges de désigner pour cette séance leur secrétaire respectif.

Madame Carine BLANC, interroge les représentants du personnel sur la désignation de la secrétaire adjointe.

Madame Valérie DOLADILLE reste sur sa position exprimée en Comité Technique du 21 Octobre 2021 et rappelle que compte tenu de la majorité des sièges octroyés à l'UNSA, souhaite que la secrétaire adjointe de séance reste un représentant de l'UNSA.

Madame Danielle BERNARD fait part de son mécontentement.

Madame Pascale CHUDZIKIEWICZ se propose pour le collège des élus, et **Madame Valérie DOLADILLE** pour les représentants du personnel en qualité de secrétaire adjointe pour cette séance.

Madame Carine BLANC informe qu'une vérification de la réglementation va être effectuée au sujet de la désignation de la secrétaire adjointe. La réponse sera apportée lors du prochain Comité Technique.

PROCES-VERBAL DU COMITE TECHNIQUE DU 21 OCTOBRE 2021

Madame Carine BLANC propose de débiter le Comité Technique par l'approbation du Compte-rendu du Comité Technique du 21 Octobre 2021.

- **Carine BLANC, Présidente** : Demande s'il y a des remarques.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Intervient en informant que page 8 ses propos ont été mal reportés sur le procès-verbal.
- **Carine BLANC, Présidente** : Informe que pour mémoire Mme Bernard demandait pourquoi les ordures ménagères ont une particularité. Informe que la modification sera effectuée.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Toujours page 8, demande des précisions sur l'intervention de Mme Genot sur le report de congés car ne correspond pas à la note transmise aux agents.



- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Relit le paragraphe en question et rappelle qu'il a été unanimement donné un avis favorable pour un report au 30/04. Le protocole entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2022, ce report sera applicable en 2023 pour les congés 2022. En ce qui concerne les congés 2021, le report était autorisé au 31/01/2022. Signale qu'un certain nombre d'agents techniques ont d'ailleurs effectués des demandes de reports aux delà du 31/01/2022 et que ces demandes ont été validées par l'autorité territoriale jusqu'à février ou mars 2022.
- **Carine BLANC, Présidente** : Demande s'il y a d'autres remarques.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

INFORMATION : NOUVEL ARRETE DE DESIGNATION DES MEMBRES DU CHSCT

- **Carine BLANC, Présidente** : Informe que des modifications ont été apportées au niveau du collège des élus.
- **Delphine MASSARD, Responsable Ressources Humaines** : Précise que lors du renouvellement, les modifications ont été prises pour les représentants du personnel mais pas pour les élus.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Indique que le CHSCT fusionnera avec Comité Technique pour devenir le Comité Social Territorial après les élections professionnelles de fin d'année 2022.

RAPPORT N°1 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES SORGUES DU COMTAT (CASC)

- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Rappelle la prise de nouvelles compétences et de modifications règlementaires (mobilité, cohésion sociale) entraînant la création d'unités fonctionnelles et une nouvelle organisation pour la CASC.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Demande ce qu'il en est du recrutement du Directeur de Cabinet.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Répond que ce poste apparaît sur l'organigramme et que le recrutement est en cours.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Rappelle que cet organigramme remplace celui présenté en Comité Technique de mars 2021.



- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Sollicite des renseignements sur la modification des postes fonctionnels au Conseil Communautaire (réf délibération du 24/01/2022 N°5).
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Indique que ces modifications sont liées au changement de dénomination de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat à la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise qu'une coquille s'est glissée dans l'intitulé de la délibération : DST au lieu de DGST. Demande pourquoi il y a 2 services communication sur l'organigramme présenté.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Répond qu'il s'agit du service communication et du cabinet.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Précise qu'à terme le Chef du service Communication sera le Directeur de Cabinet. Indique que l'organigramme de la Direction des Services Techniques sera présenté au prochain Comité Technique s'il est terminé.
- **Carine BLANC, Présidente** : Demande s'il y a d'autres remarques.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

RAPPORT N°2 : ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMERCE ET ATTRACTIVITE – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

- **Catherine DESBORDES, Directrice Développement Economique Commerce et Attractivité** : Fait lecture du rapport.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Précise que cet organigramme a été présenté à l'ensemble des agents de la Direction Développement Economique en début de semaine par Monsieur Philippe DE DAPPER.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Demande si en fin de compte la personne recrutée sur le poste de Directeur Adjoint développement économique va faire le lien entre la direction et les communes.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Répond par l'affirmative, en précisant que cette personne sera chargée de la coordination entre les différentes communes.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Demande s'il s'agit d'une création de poste.



- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Indique qu'effectivement il s'agit d'une création de poste et que la délibération a été présentée au Conseil Communautaire du 22/11/2021.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Demande si pour le poste de « Chargé DEVECO » il s'agit d'un un poste vacant ou s'il s'agit d'un recrutement.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Précise que l'agent est en disponibilité le poste reste vacant.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Informe qu'il sera étudié dans le futur si on renforce le service, et indique que pour l'instant cela n'est pas prévu
- **Catherine DESBORDES, Directrice Développement Economique Commerce et Attractivité** : Précise que la personne en disponibilité avait en charge les dossiers sur les communes de Sorgues et Bédarrides. Indique qu'un autre agent en charge du centre-ville vient en soutien et en appui. Pour l'instant il s'agit d'un test.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Indique que cela nous oblige à travailler autrement, et plus en transversalité. Précise que le mot « commerce » doit être supprimé à la demande du service dans l'intitulé.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Informe que sur le formalisme le correctif ne nous est parvenu qu'après l'envoi règlementaire du dossier du Comité technique. La modification sera apportée.
- **Carine BLANC, Présidente** : Demande l'avis des membres.

AVIS FAVORABLE

RAPPORT N°3 : PLAN DE FORMATION DE LA CASC TRIENNAL – 2022/2024

- **Carine BLANC, Présidente** : Précise que le Plan de Formation va de pair avec ce qui vient d'être abordé depuis le début du Comité Technique en terme de modernisation et de réorganisation et répond aux orientations des Lignes Directrices de Gestion et tient compte du nouveau contexte de l'intercommunalité (développement des compétences). Le Plan de Formation permet d'agencer les besoins et objectifs de développement des compétences. Fait état du rapport et précise que le Plan de Formation Triennal sera présenté au Conseil Communautaire du 07/03/2022.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Présente le Plan de Formation Triennal de la CASC et précise qu'il est en lien avec le relevé des retours des entretiens professionnels. Le Plan de Formation présenté permettra de mettre en place des formations pour développer des compétences transversales afin de faciliter l'accès aux formations pour les agents, mais aussi de proposer de nouvelles formations. Il



développe les compétences métiers par domaines, sous-domaines et thématiques. Présente les axes 1 et 2.

- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise qu'il n'y a pas de formation pour les agents de l'environnement et précise qu'il est difficile à l'heure actuelle pour les agents d'obtenir des formations au CNFPT. Beaucoup de demandes sont refusées par le CNFPT.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Indique que face aux différents changements dans la fonction publique territoriale, le CNFPT doit se réorganiser et revoir sans cesse son catalogue de formation.
- **Sébastien TOCHOU (UNSA)** : Sollicite la procédure pour un agent qui souhaite effectuer une formation hors CNFPT.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Répond que l'agent doit solliciter la validation de sa hiérarchie et que cela peut être envisagé.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Demande comment faire lorsque les agents n'ont pas les formations obligatoires CNFPT pour les avancements de grades, bien qu'ils aient effectué des formations hors CNFPT.
- **Sandra RUIZ, Responsable Pôle Carrière Paie Formation** : Face aux confusions entre les avancements de grade et les promotions internes, il semble important de rappeler la mise en place des Lignes Directrices de Gestion de la CASC ainsi que leurs critères ou pré-critères. Dans le cadre d'avancement de grade, le critère mis en place est l'effort de formation : les formations hors CNFPT seront donc prises en compte ainsi que les refus du CNFPT. Dans le cadre de la promotion interne, la CASC a mis en place des pré-critères pour lesquels viennent se rajouter les critères du Centre de Gestion de Vaucluse : il y a donc une obligation de 2 jours de formation de professionnalisation au CNFPT sur les 5 dernières années. Des dispenses peuvent être effectuées pour les agents qui n'ont pas ce quota. La problématique actuelle est que la demande de dispense peut être effectuée pour 2 jours maximum et lorsqu'elle est établie, plus aucune demande ne peut être effectuée pour l'agent pour une durée de 5 ans.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Présente l'axe 3 (formations personnelles) et l'axe 4 : formations techniques (habilitations, permis, etc...). Précise qu'il a été mis en place une formation intra pour 50 agents du service Collecte qui se décline en 3 modules, comme cela a été validé dans le protocole relatif au temps de travail validé en 2021.
- **Pascale CHUDZIKIEWICZ, Conseillère Communautaire** : Demande comment le temps de travail des agents de collecte va s'organiser pendant la formation vu qu'ils seront en service le matin.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Informe que le jour de formation, les agents termineront leur service à 11h00. La formation a été organisée sur place afin de limiter les déplacements.



- **Delphine MASSARD, Responsable Ressources Humaines** : Informe que les formations SST et gestes qui sauvent avaient été organisées mais déprogrammées en raison de la crise sanitaire. Un travail est en cours pour relancer ces formations. Précise que l'obligation légale est de 1 agent SST par site.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Remarque que les formations repartent suite au COVID. Tiens à remercier l'effort de la CASC pour les moyens mis en place (budget formation et cotisation formation).
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Rappel l'effort financier de la CASC et affirme que le CNFPT doit se réactualiser face aux nouvelles compétences des collectivités territoriales.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Informe avoir eu des retours des agents qui ne savent pas que la CCSC est passée en Communauté d'Agglomération.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Précise que tout a été arrêté face à la pandémie. La CASC avait prévu de fêter le passage en Agglomération ainsi que les 20 ans de la collectivité mais a dû se résigner à tout déprogrammer.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Indique que sans faire de grand évènement, il aurait été apprécié par les agents une petite information pour ce passage en Agglomération.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Entend la demande et informe qu'il est d'accord et peiné de cette situation. Réaffirme que tout était programmé et tout a été stoppé.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Demande comment est prise en compte la pénibilité pour les agents de la Collecte.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Répond que la considération et la reconnaissance de ce métier pénible par ses horaires et ses missions est prise en compte d'une part par l'organisation de formation de prévention (usure professionnelle), de posture et de cohésion d'équipe et d'autre part par une enveloppe d'heures « offertes ».
- **Carine BLANC, Présidente** : Informe que ce n'est pas en réduisant le temps de travail que l'on réduit la pénibilité au travail. Est convaincue que l'on gère beaucoup mieux la pénibilité au travail si on est formé (posture, etc.). Rappelle que sur la totalité des heures dues, une partie est « offerte » aux agents. Indique que la pénibilité doit être prise en compte dans son ensemble et qu'un travail de fond est à mener.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Affirme que l'on peut améliorer les conditions de travail mais cela ne fait pas disparaître la pénibilité.
- **Carine BLANC, Présidente** : Affirme qu'il y a déjà une belle avancée et que très peu de collectivités prennent de telles décisions.



- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise que chaque métier à sa pénibilité. La pénibilité concerne autant les agents techniques que les agents administratifs (bureaux sans fenêtres, lumière, ordinateurs, etc.)
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Reviens sur la page 7 (formateur interne, etc...) du Plan de Formation et précise que les fiches d'évaluation ont été modifiées mais pas présentées en amont au Comité Technique. Les agents n'ont pas été informés.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Répond que la page 7 évoque à titre d'exemple la formation en interne faite pour les entretiens professionnels. Si demain les agents ont besoin d'une formation aux outils informatiques dans la cadre de la fracture numérique, une formation en interne pourrait être envisagée et réalisée par un formateur du service des systèmes d'information. Concernant le formulaire de l'entretien professionnel, il a été simplifié afin de faciliter les entretiens et de prendre en compte les critères des Lignes Directrices de Gestions validés en Comité Technique. Une correction importante a été apportée en faveur des agents puisque des visas ont été mis en place, il n'est donc plus possible de rajouter une appréciation. Les agents ont été informés par leurs évaluateurs (formés) et leurs chefs de service.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Demande des précisions sur la mention « révisable chaque année » sur la dernière page du Plan de Formation.
- **Carine BLANC, Présidente** : Répond que révisable ne veut pas dire révisé. Sollicite l'avis des membres du Comité Technique sur le Plan de Formation.

**1 ABSTENTION
AVIS FAVORABLE A LA MAJORITE**

DIVERS

- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Indique qu'un Comité Technique aura lieu le 28 Avril 2022 à 13h45.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Informe qu'il semblerait que soit envisagé un CHSCT le 5 mai prochain et informe que les membres de l'UNSA ne pourront être présents car en formation.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Indique que la date du 5 mai ne sera pas possible et informe que les représentants du personnel seront tenus informés.



QUESTIONS UNSA

Question 1 : Suite aux événements récents liés à l’affichage syndical, nous renouvelons notre souhait d’avoir impérativement des panneaux qui ferment à clé.

- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Informe que les documents affichés au CTC de Monteux ont été enlevés et mis à la corbeille par un agent adhérent à la CGT. Il s’agit d’un manque de respect et précise qu’en tant que représentante du personnel, elle n’a jamais retiré un document d’un autre syndicat. Précise que l’UNSA est allé afficher car ils ont été sollicités par les agents du CTC de Monteux.
- **Carine BLANC, Présidente** : Affirme qu’il s’agit du droit syndical. Pour revenir à l’affiche, informe qu’il y a obligation de positionner des panneaux d’affichage fermés à clés. Indique que le coût d’un panneau est de 1 000 €, soit près de 10 000 € pour la totalité. Interroge les représentants du personnel s’il ne serait pas possible de se respecter. Tiens à préciser que même si les panneaux étaient installés, le problème ne serait pas réglé car les deux syndicats auront les clés. Affirme que cette question demande réflexion afin de trouver une solution moins coûteuse et indique qu’il faut trouver un terrain d’entente.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Profite pour rappeler les règles du droit d’affichage : affichage autorisé même si pas de section, les informations transmises aux agents doivent être transmises à l’autorité territoriale (le jour de l’affichage), l’affichage doit être effectué hors horaires de travail.

Question n°2 : Lors du CT consacré à la mise en place des LDG, une proposition avait été faite de créer une commission en interne pour les avancements de grades et promotion interne, qu’en est-il aujourd’hui ?

- **Carine BLANC, Présidente** : Indique que la Commission intra est créée sur le modèle préexistant : Président, Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines, Direction Générale. La commission valide la présentation des dossiers au CDG pour la promotion interne au regard des pré-critères LDG, et les avancements proposés à partir des critères LDG. L’objectif est d’être le plus rationnel possible.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Informe que lorsque l’Autorité Territoriale a validé les dossiers, l’information est transmise à la direction de l’agent. A la charge du supérieur hiérarchique de dire à l’agent si son dossier a été présenté ou non et expliquer le pourquoi.



Question n°3 : Point sur les cartes chauffeurs : obligation ou pas et pour quels services ?
Les agents qui sortent du territoire de la CASC doivent-ils ou non avoir un ordre de mission ?

Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines : Indique la référence réglementaire : décret du 30 avril 2008 (application du règlement européen du 30 juin 2006) et précise qu'il est à retenir :

- Pas d'obligation pour les véhicules utilisés par les collectivités locales (qui ne concurrencent pas les entreprises de transport privées),
- Pas d'obligation pour les véhicules utilisés dans le cadre d'activités liées à la collecte et à l'élimination des déchets dans un rayon maximal de 100 km autour du lieu de l'établissement

Il en ressort donc :

- Carte : Pas d'obligation
 - Si véhicule équipé retrait de la carte chrono tachygraphique
- Ordre de mission :
 - Si véhicule collecte « déchetterie » sur son activité de dépôt au centre d'Entraigues ou de Vedène : pas d'ordre de mission car activité de l'agent (fiche de poste)

Question n° 4 : Prolongation COVID Long – Impact CIA

- **Delphine MASSARD, Responsable Ressources Humaines** : Informe qu'il n'y pas d'impact sur prolongation sur l'arrêt initial spécifié en COVID.

Question n° 5 : Charte télétravail - Il a été convenu que la journée de télétravail ne pouvait pas se faire en ½ journée, cependant les agents peuvent-ils choisir le jour où ils ne sont pas au travail l'après-midi ?

- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Indique que comme validé en Comité Technique du 21 octobre 2021, il est précisé dans la Charte Télétravail que le télétravail s'effectue sur une journée et non en demi-journée. Propose que l'on reste sur une journée et de voir dans 1 an le retour.

QUESTIONS CTC MONTEUX

1 - Tickets restaurant

- **Carine BLANC, Présidente** : Indique que cette demande n'est pas à l'ordre du jour actuellement.



2 - Accès cantine municipale de **Monteux**

- **Carine BLANC, Présidente** : Indique que cette demande n'est pas à l'ordre du jour actuellement, la ville de **Monteux** peut être questionnée.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Propose comme cela avait été souligné lors de la présentation de l'état des lieux RH à l'occasion de la présentation Lignes Directrices de Gestion (volet action sociale) qu'un groupe de travail ouverts aux agents **soit** organisé sur des idées à proposées en « brainstorming » sur la pause méridienne pour les **agents** du siège et du CTC de Monteux.

3 - Lavage des EPI : **élargissement** aux autres services que la collecte ?

- **Carine BLANC, Présidente** : Cette demande doit être étudiée dans le cadre du dialogue social en lien avec la **Direction** des Services Techniques.

QUESTIONS CGT

1 – Souhaite connaître les conditions de rémunération des agents volontaires pour travailler le dimanche.

- **Delphine MASSARD, Responsable Ressources Humaines** : Informe que :
 - Le dimanche est prévu dans le planning de l'agent et dans ce cas il n'y a pas d'heures supplémentaires puisqu'il s'agit de son temps de travail hebdomadaire
 - Le dimanche n'est pas prévu dans le planning de l'agent et donc nous sommes bien dans le cas d'heures supplémentaires qui peuvent :
 - Etre récupérées : 1 h de dimanche = 1 h 30 de récupération
 - Etre payées au taux horaire de dimanche en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 43.

Madame Pascale CHUDZIKIEWICZ
Conseillère Communautaire
Communauté d'Agglomération
Les Sorgues du Comtat

Madame Valérie DOLADILLE
Représentant du Personnel

ADDITIF au Procès-Verbal du Comité Technique du 21/10/2021 présenté pour validation au Comité Technique 24/02/2022

A la demande de Mme Danièle BERNARD (CGT), un correctif est sollicité sur « les propos mal reportés » (procès-verbal du Comité Technique du 21/10/2021), de la façon suivante :

Remplacement de :

« Demande pourquoi les agents du service des ordures ménagères ont une particularité et ne sont pas sur la même base que les autres agents techniques ».

Par :

« Pourquoi 36 heures et pas 37 heures comme les autres agents techniques des CTC ».

Les représentants UNSA ne valident pas l'additif
demandé au CT du 24/02 pour un CT du 21/10.


de 15 Septembre 2022.

